

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

DEPENSES ORDINAIRES

Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUEZ.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillaud, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Heon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 57), 1979 (tome II) et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	3
PREMIERE PARTIE. — La place des dépenses du titre III dans le budget de la Défense	4
DEUXIEME PARTIE. — Les personnels	9
TROISIEME PARTIE. — Le fonctionnement	25
QUATRIEME PARTIE. — La gestion participative par objectif : une réforme de fond de l'administration militaire	37
Conclusion	42
Dispositions spéciales. — Art. 15. — Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires	43
Annexe n° 1. — Evolution des effectifs militaires de 1980 à 1981	47
Annexe n° 2. — Répartition des effectifs militaires de 1981 par grade et origine statutaire	48
Annexe n° 3. — Comparaison des effectifs militaires budgétaires de 1980 et des effectifs réalisés au 1^{er} avril 1980	49
Annexe n° 4. — Evolution des effectifs civils de 1980 à 1981	50
Annexe n° 5. — Liste des mesures catégorielles concernant les personnels militaires	51

PREAMBULE

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'appellation de dépenses « ordinaires », le titre III du budget de la Défense est au cœur des problèmes majeurs qui se posent à nos forces armées.

Maints exemples de l'histoire — et certains de l'histoire récente — montrent que l'équipement d'une troupe n'a que peu d'efficacité s'il n'est mis en œuvre par des hommes bien entraînés et dotés d'un moral bien trempé. Les deux vont d'ailleurs de pair :

- soutien des personnels,
- entraînement des unités,

ces deux leitmotivs qui reviendront sans cesse dans ce rapport :

Ils constituent l'âme du titre III, que l'on doit rechercher sous l'aridité des inscriptions budgétaires ; ils donneront les sujets des deux grandes parties sous lesquelles seront regroupés les principaux problèmes intéressant nos Forces.

Une dernière partie présentera, à titre d'illustration des thèmes abordés auparavant, quelques commentaires sur l'ambitieuse réforme actuellement à l'étude, tendant à la mise sur pied d'un système de gestion participative par objectifs. On connaît, pour les avoir vu appliquer dans de nombreuses entreprises, ces méthodes d'organisation qui cherchent à relier étroitement, aux divers niveaux hiérarchiques, la mission et les moyens. Leur application — ou début d'application — dans les forces armées ne pouvait pas laisser indifférente votre Commission des Finances.

Mais auparavant, selon la tradition maintenant bien établie, on s'attachera à définir la place du titre III au sein du budget de la Défense, à porter un jugement sur son évolution, et à le comparer aux objectifs de la loi de programmation du 19 juin 1976.

PREMIERE PARTIE

LA PLACE DES DEPENSES DU TITRE III DANS LE BUDGET DE LA DEFENSE

1. Le *budget de la défense* atteint le chiffre de 123 210 millions de francs, pensions comprises, ou 104 443 millions de francs hors pensions.

Il représente ainsi 17,08 % du produit intérieur brut marchand. Ce dernier pourcentage répond apparemment à l'engagement inclus dans la loi de programmation, d'une augmentation annuelle de 0,09 % du produit intérieur brut marchand ; mais l'accroissement n'atteint que 0,053 % si l'on élimine l'incidence des provisions pour revalorisation des rémunérations en 1981. Ce dernier point fera l'objet plus bas d'explications et des commentaires appropriés.

2. *Montant du titre III.* — Le titre III se monte, dans le projet de budget, à 75 525 millions de francs.

Afin de le rendre comparable aux chiffres correspondants de l'année précédente, un certain nombre de corrections doivent être apportées :

a) Exclusion des charges de pensions (16 991 millions de francs) et du fonds spécial des ouvriers de l'Etat (1 815 millions de francs), ainsi que la participation au fonctionnement du Centre national d'études des télécommunications (40 millions de francs). Cet aménagement, dont l'usage s'est établi depuis 1977, permet de replacer le budget dans sa structure dite « de programmation ».

Le titre III se trouve ainsi ramené à 56 758 millions de francs.

b) Exclusion des provisions pour revalorisation des rémunérations : les budgets précédents contenaient déjà des inscriptions représentant l'incidence en année pleine des hausses de rémunérations intervenues au cours de l'exercice *antérieur*. Elles sont, bien entendu, maintenues. Les provisions dont il est question maintenant

concernent l'incidence envisagée des hausses de rémunérations qui pourraient être décidées *au cours de l'exercice 1981*. Cette rubrique n'existait dans les budgets précédents que pour les personnels ouvriers, dont les salaires étaient fixés librement — ou censés être fixés librement — par le département. Elle ne figurait qu'à titre plus ou moins symbolique en ce qui concerne les hausses de rémunérations des autres personnels, qui étaient celles de l'ensemble de la fonction publique. Le complément était obtenu sous forme de crédits de répartition en provenance des charges communes.

Ces « provisions » nouvelle formule ont été inscrites à la section commune, aux chapitres 31-91 (927 millions de francs) et 31-93 (496 millions de francs). Leur exclusion ramène le titre III à 55 335 millions de francs.

c) Une modification est intervenue dans la répartition des crédits d'entretien programmé entre le titre III et le titre V. La majeure partie des achats de rechanges des matériels de l'Armée de terre étant transférés du chapitre 34-31 au chapitre 53-71. Le mouvement de crédits correspondant s'élève à 900 millions de francs en crédits de paiement. Le montant du titre III, pour être comparable à celui de 1980, doit être ainsi porté à 56 235 millions de francs.

d) Divers mouvements sont intervenus en sens inverse, du titre V vers le titre III, correspondant à la régularisation de l'imputation des dépenses d'informatique et de fonctionnement courant (79 millions de francs).

Compte tenu de toutes ces modifications, le titre III du projet de budget pour 1981, en structure comparable à celle du budget de 1980, lui-même hors provisions pour revalorisation des rémunérations, s'élève à 56 156 millions de francs.

C'est ce dernier chiffre qui sera retenu dans tous les tableaux de la suite du présent rapport procédant à des comparaisons entre le budget pour 1981 et le budget de 1980.

3. Le titre III ainsi corrigé représente 54,5 % du budget de la Défense. Dans le budget pour 1980, avec les mêmes corrections, le titre III représentait 54,7 % du budget.

On constate donc une très légère diminution qui va dans le sens souhaité par la loi de programmation, mais qui n'atteint pas encore ses objectifs.

En effet, la loi de programmation avait prévu pour 1981 :

Titre III : 54 % ;

Titre V : 46 %.

Ventilation par section.

	1980	1981	VARIATION
	En millions de francs.)		En pourcentage.
Section commune	9 290	10 813,7	16,4
Section Air	8 489,1	10 399,1	22,49
Section Terre	15 274,6	17 462,3	14,36
Section Marine	7 625,4	8 923	17,02
Section Gendarmerie	7 511,4	8 558,9	13,71
Total titre III.....	48 191	56 155	16,3

On constate que les sections Marine, et surtout Air sont nettement plus favorisées que les sections Terre et Gendarmerie, la Section commune étant à peu près à la moyenne générale.

L'explication de ces mouvements respectifs sera donnée plus bas dans le détail. On peut d'ores et déjà signaler qu'il s'agit pour l'essentiel de la hausse du coût des carburants.

Analyse par nature de dépenses.

	1980	1981	VARIATION
	En millions de francs.)		En pourcentage.
Rémunérations et charges sociales.	32 028	36 475	13,9
Alimentation	1 772	1 953	10,16
Carburants	2 298	3 839	67,07
Entretien programmé	4 227	4 362	15,02
Fonctionnement (autres dépenses).	7 860	9 026	14,83
Total	48 191	56 155	16,5

L'isolement du poste « carburants » montre bien l'ampleur de son incidence sur les dépenses ordinaires pour 1981 : il augmente de plus de 67 % par rapport aux prévisions de l'an dernier. Si l'on élimine ce poste, l'augmentation des autres dépenses n'est que de 14 %, soit à peine plus que l'érosion monétaire probable.

La nouvelle présentation incluant les provisions pour revalorisation des rémunérations constitue un danger évident pour le budget de la Défense. En effet, si le montant des rémunérations de la fonction publique conduit le département à dépasser les crédits inscrits, on risque d'être contraint à un « rédéploiement » des crédits à l'intérieur du budget soit pour la totalité, soit en partie si une loi rectificative accorde un complément de crédits.

On signale que la provision pour 1981 représente 3,9 % de l'ensemble des rémunérations et charges sociales.

Les chapitres « entretien programmé » sont dotés, comme les années précédentes, d'autorisations de programme, pour un montant de 4 675 millions de francs contre 4 696 millions de francs en 1980, selon la présentation ci-après :

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1980	1981	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			
Section Air :				
Chapitre 34-31.....	1 089	1 375	+ 286	(+ 26,3 %)
Section Forces terrestres :				
Chapitre 34-31.....	1 573,5	714	— 859,5	(— 54,6 %)
Section Marine :				
Chapitre 34-31.....	1 678	2 179	+ 501	+ 552
Chapitre 34-35.....	355,6	406,6	+ 51	(+ 27,1 %)
Total	4 696,1	4 674,6	— 21,5	(— 0,45 %)

Cette diminution n'est qu'apparente puisque, on le rappelle, une partie importante des crédits afférents aux rechanges des forces terrestres ont été transférés au titre V dans un but d'homogénéité avec les errements des autres armées. Le montant des autorisations de programme destinées aux rechanges de l'Armée de terre étant de 1 100 millions de francs, leur chiffre pour 1981 augmente de 23 %.

DEUXIEME PARTIE

LES PERSONNELS

Les armées disposent de personnels dont les statuts, la durée d'activité, l'emploi sont extrêmement variés : appelés du contingent, cadres d'active, personnels civils administratifs, agents sous contrat militaires et civils, ouvriers des arsenaux.

Les problèmes qui se posent pour la gestion de catégories aussi différentes sont donc extrêmement variés. Sans perdre de vue l'artifice qui consiste à regrouper leur étude dans une seule et même partie, votre rapporteur a pensé que l'aspect humain était, entre les différents domaines ainsi rapprochés, un lien suffisamment fort pour justifier cette présentation.

On abordera successivement :

- les effectifs militaires et civils ;
- l'universalité du service national ;
- la condition des appelés ;
- les personnels militaires d'active ;
- les personnels civils ;
- les dépenses de soutien des personnels et vie courante ;
- le logement des militaires ;

enfin, bien que n'intéressant pas directement l'exécution du service, il a paru utile de faire le point de :

- la condition des militaires retraités,

dont votre Commission des Finances avait déjà, au cours des années précédentes, signalé l'intérêt.

1. Les effectifs.

Effectifs militaires.

L'annexe n° 1 donne les effectifs militaires rémunérés sur crédits budgétaires, et sur comptes de commerce et budget annexe, pour les exercices 1980 et 1981.

Le solde des mouvements est très faible, sauf pour la Gendarmerie où il représente environ 1 % de l'effectif.

Les principaux mouvements sont les suivants :

Section commune. — Service de santé : création d'un nouveau corps de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées : création de 125 emplois d'officier et suppression de 140 emplois de sous-officier ;

Section Air. — Aménagement des emplois P.D.L. à solde forfaitaire : création de 400 postes d'hommes du rang d'active et suppression de 598 emplois de personnels sous contrat P.D.L. ;

Marine. — Renforcement des effectifs en gardes sémaphoriques (+ 10) ; création d'emplois de personnels non officiers gagée par la suppression d'employés de bureau sous statut (+ 25) ;

Section Gendarmerie :

— accroissement des effectifs lié à l'évolution des missions (+ 725) ;

— transformation d'emplois d'auxiliaires Outre-Mer en emplois de sous-officiers de gendarmerie du cadre d'Outre-Mer (— 7) ;

— création d'une brigade de gendarmerie pour la protection de la tour de la Délégation générale pour l'armement (+ 12).

Mais on ne peut avoir une idée exacte de la situation des effectifs des armées sans examiner, non seulement les effectifs budgétaires mais aussi les effectifs *réalisés*.

Cette comparaison : effectifs *budgétaires* 1980 et effectifs *réalisés* à la date du 15 avril 1980 est donnée en annexe n° 3.

On peut en retenir les principaux points suivants :

— il existait un déficit général d'officiers d'active ;

— en ce qui concerne les sous-officiers, l'Armée de l'air était en excédent de 1 445 personnes et la Gendarmerie en déficit de 925 ;

— en ce qui concerne les hommes du rang, l'Armée de l'air était en sous-effectif de 3 458 emplois, et les autres armées en sureffectif de 975 pour l'Armée de terre, 3 471 pour la Marine et 132 pour la Gendarmerie.

On notera que l'accroissement des effectifs budgétaires ne suffit pas toujours à augmenter le nombre de personnes, dans la mesure où les recrutements ne suivent pas.

Effectifs civils.

Les effectifs des personnels civils sont donnés en annexe n° 4.

On constate, par rapport au budget de 1980, un accroissement de 320 postes pour les effectifs rémunérés sur crédits budgétaires, essentiellement imputable à la Délégation générale pour l'armement

(: 227 emplois) ; mais ce dernier mouvement est plus que compensé par la diminution des effectifs rémunérés sur comptes de commerce (— 410 emplois, dont 98 à la Direction technique des constructions navales).

2. L'universalité du service national.

Les chiffres des tableaux ci-après se rapportent au contingent appelé sous les drapeaux en 1979 et aux estimations faites pour le contingent 1980 (et non aux classes de recensement de 1979 et 1980).

Effectifs des classes.

CLASSE	1979 (2)	1980 (3)
Effectif recensé	450 776	443 319
Estimation de la ressource réelle (1).....	427 600	420 000

(1) Déduction faite des double-inscrits, étrangers inscrits à tort, hors d'âge, décédés, etc.
 (2) Recensés en 1977.
 (3) Recensés en 1979.

Effectifs des jeunes gens incorporés.

(Contingents 1979 et 1980.)

	1979	1980 (2)
1° Appelés		
Armées (1)	271 222	269 700
Gendarmerie	5 430	5 600
Coopération	3 619	3 600
Aide technique.....	907	900
Objecteurs	552	900
Condamnés (modalités particulières).....	259	300
Total	281 989	281 000
2° Engagés (3).		
Armée de terre et services.....		
Communs	12 031	12 000
Marine	4 458	4 000
Armée de l'air.....	3 470	3 600
Total	20 959	19 600

	1979	1980 (2)
3° Reformés après incorporation.		
Armée de terre.....	14 290	14 000
Marine.....	1 835	1 850
Armée de l'air.....	3 019	3 000
Gendarmerie.....	135	150
Total	19 279	19 000
4° Libérés par tout équipes.		
Nombre total.....	6 365	5 700

1° Y compris les appelés des unités de sécurité civile.
 2° Estimations au 30 juin 1980.
 3° Y compris les officiers (concours direct), les polytechniciens.

Nombre des exemptés et dispensés.

	1979	1980 (1)
1° Exemptés.		
Exemptés par la C. L. A.	76 301	77 000
2° Dispensés.		
Pupiles de la Nation, fils ou frère de mort pour la France (article L. 31).....	628	600
Soutiens de famille (article L. 32).....	22 093	21 000
Arrêt d'exploitation (article L. 32.4).....	3 847	4 000
Résident à l'étranger (article L. 37).....	740	700
Double-nationaux (convention et article L. 38).....	3 595	3 700
Total	30 903	30 000

(1) Estimations au 30 juin 1980.

On constate une diminution de l'effectif recensé, de l'ordre de 1,6 % entre 1979 et 1980.

Le nombre des appelés reste néanmoins tout à fait stable ; celui des engagés diminue de 6,2 %.

3. La condition des appelés.

Le *prêt des appelés* sera augmenté de 1 F par jour à compter du 1^{er} avril 1981 (coût : 83 millions de francs). Cette mesure est avantageuse pour les intéressés, car l'habitude s'était établie de fixer l'augmentation au 1^{er} juin ou au 1^{er} juillet.

Néanmoins, la majoration se limite à 10,5 %, c'est-à-dire qu'elle correspond à peine à l'évolution du coût de la vie au cours des neuf derniers mois.

En réalité, la situation doit être appréciée sur une plus longue période, et elle montre une dégradation lente mais régulière de la condition des appelés :

	Francs.
1 ^{er} janvier 1977	7
1 ^{er} juillet 1977	8
1 ^{er} juin 1978	8,50
1 ^{er} juillet 1979	9
1 ^{er} juillet 1980	9,50
1 ^{er} avril 1981	10,50

En quatre ans, de janvier 1977 au 1^{er} avril 1981, le prêt aura été augmenté de 50 %.

A titre de comparaison, on peut citer l'indice des 295 articles — série France entière — qui a augmenté de 47,5 % entre janvier 1977 et septembre 1980.

Il y a donc vraisemblablement une légère dégradation de la situation des appelés en 1981.

Une autre mesure est également envisagée, pour un montant de 15 millions de francs, en faveur des appelés stationnés aux F. F. A., grâce à une majoration de l'indemnité de séjour.

En ce qui concerne les *crédits d'aide sociale*, les dotations pré-vues évoluent comme suit :

	MONTANTS DES CREDITS		
	1980	1981 (prévisions).	Variation en pour- centage.
Secours aux hommes du rang défavo- risés (1)	12 316 860	13 110 000	+ 6,4
Secours pour les familles des appelés (2).	1 774 000	1 990 000	+ 12,2
Aide aux familles des hommes du rang décédés (3)	1 106 000	1 106 000	.
Pour mémoire : allocations militaires (4).	15 456 000	15 456 000	.

(1) Décidés par le Chef de corps et payés par le trésorier.

(2) Attribué par l'intermédiaire des districts sociaux.

(3) Secours payés par l'I. G. E. S. A. dès réception du message indiquant le décès.

(4) Remboursement au Ministère de la santé des allocations légales versées aux appelés soutiens de famille.

Les secours attribués directement aux appelés diminuent sensiblement en francs constants.

4. Les personnels militaires d'active.

Le total des rémunérations et charges sociales, hors pensions et hors provisions pour revalorisation, se monte à 36 475 millions de francs, en progression de 13.9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les effectifs ne subissant que des évolutions très faibles, les chiffres ci-dessus traduisent un maintien pur et simple de la condition des personnels d'active.

A titre d'information, on donne ci-après les soldes de différentes catégories de personnels :

Traitement des différentes catégories de personnels militaires.

(Marié 2 enfants ; résidence à Paris.)

Valeur de l'indice 100 : 15 598 F au 1^{er} juillet 1980.

ELEMENTS DE LA SOLDE	SERGENT-CHEF échelle 3 8 ans de service indice majoré 299.	ADJUDANT échelle 4 17 ans de service indice majoré 396.	CAPITAINE 4 ans de grade indice majoré 483.	LIEUTENANT- COLONEL 4 ans de grade indice majoré 696.	COLONEL 3 ans de grade indice majoré 810.	GENERAL DE DIVISION 3 ans de grade classement Gr. D 1 235.
Solde de base.....	3 747	4 962.60	6 052.80	8 722.20	10 150.80	15 476.70
Résidence	279	369.60	450.60	649.50	756	1 152.60
Supplément familial	192	198.30	233.10	288.30	288.30	288.30
Charges militaires	373.50	423.60	855.60	1 002.90	1 002.90	1 002.90
Prime de qualification à 20 %				1 855.80	2 159.70	2 565
Prime de qualification à 10 %		528	643.80			
Prime de service à 5 %		264				
Prime de transport.....	18	18	18	18	18	
Retenue Sécurité sociale.....	189.30	250.80	306	440.70	513	782.10
Solde nette mensuelle.....	4 420.20	6 513.30	7 947.90	12 096	13 862.70	19 703.40

En 1981, la valeur de l'indice 100 devrait passer de 167,50 F (mesures acquises) à 175 F en mesures nouvelles.

Le budget comporte 12 mesures catégorielles, pour un montant global de 122 millions de francs. La liste en est donnée en annexe n° 5.

Outre les mesures prévues en faveur des appelés, signalées plus haut, on note la réforme du statut des infirmiers pour 12,2 millions de francs.

L'indemnité spéciale de sécurité aérienne attribuée aux contrôleurs de la navigation atteindrait 3,4 millions de francs.

La prime d'officier de police judiciaire attribuée aux gendarmes ayant cette qualité est revalorisée : son taux mensuel est porté de 15 à 60 F ; le coût de la mesure est estimé à 2.1 millions de francs.

Il est bien évident que la plupart de ces mesures, présentées comme nouvelles au budget, sont une simple mise à jour d'indemnités dont le taux était resté fixe, quelquefois depuis de longues années.

En ce qui concerne les statuts, trois textes sont à l'étude :

— le décret relatif aux dispositions statutaires applicables au corps militaires en extinction des ingénieurs des travaux des essences ;

— les décrets modifiant les décrets portant statuts particuliers des corps des sous-officiers de carrière des trois armées, de la gendarmerie et des services communs, tendant à fixer les nouveaux pourcentages pour les recrutements au choix et par concours dans les corps des majors ;

— le décret portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Les perspectives d'avancement sont assez différentes dans les trois armées.

Armée de terre.

Officiers.

La politique d'avancement suivie depuis 1980 et le rajeunissement pour l'accès aux différents grades, conséquence de l'application des nouveaux statuts, se traduisent par une sélectivité accrue pour l'accès au grade de colonel.

Les importantes promotions effectuées en 1976 aux grades de capitaine, et surtout de lieutenant-colonel ont obligé à maintenir l'existence de surnombres.

En raison de la diminution des temps de séjour dans les grades de lieutenant et de commandant, de jeunes capitaines occupent les emplois tenus auparavant par les lieutenants anciens, et des lieutenants-colonels tiennent certains postes auparavant dévolus aux commandants, notamment au sein des états-majors.

Par ailleurs, les nouvelles perspectives d'avancement autorisent un rajeunissement progressif des chefs de corps.

Sous-officiers.

L'application des nouveaux statuts n'entraîne aucune modification dans le déroulement de l'avancement des sous-officiers, les droits budgétaires étant restés pratiquement inchangés. La constitution du corps des majors s'est achevée en 1980 et a permis une légère amélioration de la pyramide des sous-officiers. Cependant, le maintien des départs à un niveau assez faible ne permet pas de bénéficier intégralement de cette mesure.

On assiste donc à un relatif ralentissement de l'avancement, qui devrait se maintenir encore quelques années sans qu'il y ait de différence très sensible d'une année sur l'autre.

Marine.

Officiers.

Aucune modification n'est intervenue dans les perspectives d'avancement.

Comme dans l'Armée de terre, l'adoption des nouveaux statuts conduit à ce que les mêmes postes sont occupés par des officiers plus gradés qu'autrefois.

Le développement du corps des officiers spécialisés de la Marine va entraîner une recherche pour valoriser les emplois offerts dans les grades élevés de ce corps.

Officiers mariniers.

Le temps de service moyen et l'ancienneté moyenne dans le grade précédent pour l'accession aux différents grades d'officiers mariniers sont, du fait de la mise en place progressive de la nouvelle pyramide, en évolution favorable.

L'augmentation des effectifs officiers mariniers par rapport aux quartiers-mâîtres et matelots a, là encore, engendré une diminution des responsabilités attachées à chaque grade.

Cette situation devrait se stabiliser.

Cependant, il convient de noter que les majors reçoivent, en principe, des emplois spécifiques qui ont été définis lors de la création du corps et, pour nombre d'entre eux, des emplois précédemment dévolus à des officiers.

Armée de l'air.

Officiers.

La présence des lieutenants-colonels promus en 1976 et les séquelles des recrutements excédentaires des années 1950 entraînent une augmentation considérable du nombre des officiers proposables pour le grade de colonel.

Malgré les mesures d'incitation au départ en vigueur depuis plusieurs années, et qui seront poursuivies (en particulier l'application des dispositions de l'article 5 de la loi 75-1000), la sélection sera sévère jusqu'en 1985. Par la suite la situation devrait s'améliorer.

Aucune difficulté particulière n'est à prévoir pour l'accès aux autres grades d'officiers subalternes ou supérieurs.

Sous-officiers.

Pour l'année 1981 (première année budgétaire suivant la constitution du corps des majors), l'Armée de l'air recrutera environ 390 majors (choix et concours).

Le corps des majors constitué comprend actuellement 1 322 droits budgétaires, et le recrutement correspond aux vacances.

La légère tendance à une augmentation des départs de sous-officiers de l'Armée de l'air, enregistrée ces deux dernières années, semble maintenant se stabiliser.

Cependant, compte tenu du nombre d'adjudants-chefs nommés au grade de major (choix et concours) et des recrutements internes, il est envisagé de réaliser, pour l'année 1981, un tableau d'avancement de sous-officiers comparable à celui de 1980.

Le volume des tableaux d'avancement étant étroitement lié aux vacances budgétaires annuelles, il est difficile de se prononcer sur les perspectives d'avancement à moyen terme.

Néanmoins, il est possible d'augurer pour les années à venir un tableau d'avancement du même ordre que ceux réalisés ces dernières années.

Personnels féminins.

D'une façon générale, les conditions d'avancement et d'emploi des personnels féminins tendent à se rapprocher de celles faites aux personnels masculins.

Gendarmerie.

Officiers.

A court terme, la situation de l'avancement des officiers de gendarmerie se présente d'une manière favorable, mais, à long terme, l'arrivée successive de forts contingents de chefs d'escadron promus après la mise en application du nouveau statut entrainera un léger ralentissement de l'avancement pour le grade de colonel.

Par ailleurs, la pénurie relative actuelle commence à s'atténuer du fait des augmentations d'effectifs. Les conditions se maintiendront à un bon niveau pendant cette période.

Le lien entre le grade et l'emploi n'a plus la même rigidité qu'auparavant. Au sein d'une catégorie d'emplois, des postes identiques peuvent être confiés à des officiers de grades différents en fonction de leur importance réelle.

Sous-officiers.

Si les chances d'accès au grade supérieur ont sensiblement augmenté entre 1971 et 1975 (transformation de 3 750 postes de gendarme en postes de gradé), on observe depuis 1976 un certain ralentissement pour l'accès au grade de maréchal des logis chef. Par contre, la création du grade de major a permis d'améliorer sensiblement la fin de carrière des gradés.

5. Les personnels civils.

La rémunération des personnels civils n'appelle pas de commentaire particulier.

Quatorze mesures catégorielles sont prévues au budget, pour un montant de 16.3 millions de francs.

En ce qui concerne les personnels de l'ordre administratif, les principaux souhaits sont présentés par les secrétaires administratifs des services extérieurs.

Ces fonctionnaires, appartenant à un corps de la catégorie B type, sont soumis à des dispositions interministérielles, ce qui interdit des mesures spécifiques à la Défense.

Eu égard au niveau des responsabilités qu'ils sont appelés à assumer dans le département, des transformations d'emplois ont porté la part du troisième grade (secrétaires administratifs en chef) dans l'effectif total du corps de 9,84 % en 1976 à 15,80 % en 1980.

En ce qui concerne les personnels ouvriers ou assimilés, les principales demandes portent sur :

La suppression de la clause qui limite l'évolution des salaires, pour chaque année d'application, à celle de l'indice des prix à la consommation de l'I. N. S. E. E. constatée pour l'année civile, augmentée de 1 %. Il n'est pas envisagé de mettre en cause cette disposition qui garantit en pratique une progression du pouvoir d'achat de 1 point et constitue une mesure particulièrement favorable.

L'élargissement des possibilités d'avancement : des projets sont actuellement en cours d'étude visant :

— d'une part à abaisser les conditions d'âge imposées pour l'avancement de groupe au choix ; l'âge minimum pourrait être ramené de quarante-deux à quarante ans pour l'accès au groupe VII et de trente-sept à trente-cinq ans pour l'accès aux groupes V et VI ;

— d'autre part à améliorer le calcul du contingent d'échelon pouvant être attribué au choix chaque année ;

— l'intégration au statut d'ouvriers réglementés des ouvriers temporaires : un certain nombre de propositions d'affiliation a été prévu au projet de budget pour 1981 ;

— maintien de l'emploi des personnels : à plusieurs reprises l'assurance a été donnée, qu'il n'y aurait aucun licenciement d'agent de la Défense.

6. Les dépenses de soutien des personnels et vie courante.

On abordera sous ce titre, d'une part, l'alimentation, d'autre part, les organismes dits « de soutien des personnels » : intendance et commissariat, direction de la sécurité militaire, organismes de sélection.

Alimentation.

L'évolution des crédits destinés à l'alimentation de la troupe est, du budget 1980 au budget 1981, la suivante :

Crédits d'alimentation.

	BUDGET voté 1980.	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	PROJET de budget 1981.
	(En millions de francs.)			
Air	325 718	22 520	12 363	360 601
Forces terrestres.....	1 008 953	68 609	36 857	1 114 419
Marine	358 324	19 279	11 707	389 310
Gendarmerie	57 548	2 762	4 735	65 045
Total	1 750 543	113 170	65 662	1 929 375 soit 10,2 % d'augmen- tation.

La prime globale d'alimentation (P. G. A.) elle-même a été augmentée à quatre reprises au cours des années 1979 et 1980, pour les montants suivants :

Année 1979 :	(En francs.)
1 ^{er} janvier	10,61
1 ^{er} avril	10,80
1 ^{er} juin	11,01
1 ^{er} octobre	11,21
Année 1980 (1) :	
1 ^{er} janvier	11,48
1 ^{er} avril	11,83
1 ^{er} juin	12,16
1 ^{er} octobre (prévisions).....	12,50
Année 1981 :	
Taux moyen	13,40

On constate que la prime moyenne prévue pour 1981 n'augmente que de 10,2 % par rapport à celle en vigueur au 1^{er} juin 1980, suivant exactement le rythme d'augmentation des crédits.

Cette majoration, inférieure à l'évolution constatée jusqu'ici du coût de la vie, laisse planer une inquiétude sur la qualité du service de l'alimentation.

Le niveau actuel étant excellent, il n'y a pas lieu d'alarme excessive, mais l'évolution devra être suivie attentivement dans l'avenir pour éviter la poursuite de la dégradation.

Organisme de soutien des personnels.

La fonction soutien des personnels représente une charge importante pour les budgets des Armées, et surtout pour celui de l'Armée de terre, proportionnellement à l'importance des effectifs.

On donnera ci-après la répartition des crédits afférents à cette fonction, et leur évolution de 1977 à 1981.

Cette analyse nous oblige à une très brève incursion dans le titre V qui émerge, pour une part il est vrai faible, au financement de cette fonction.

(1) Les augmentations de la prime globale d'alimentation seront couvertes par les provisions pour hausses des prix.

Crédits de paiement (titre III et titre V) par classes de coûts.

ANNEES	FONCTION SOUTIEN DES PERSONNELS						TOTAL	TITRE III	TITRE V
	Rémunérations et charges sociales.	Vie courante.	Activité.	Etudes.	Fabrications.	Infra-structure.			
<i>Section Terre.</i>									
1979	1 299,5	163,7	22,8	>	34,1	28,6	1 548,7	1 439,3	109,4
1980	1 187,7	182,4	19,7	>	78	23	1 490,8	1 357,7	133,1
1981	1 376,2	232,4	32,7	>	77	34,9	1 753,2	1 560,8	192,4
<i>Section Air.</i>									
1979	168,2	27,1	1	>	3	10	209,3	189,3	20
1980	174,9	43	2,7	>	13	5,2	238,8	210,6	28,2
1981	220,2	53,3	3,6	>	15	7	299,1	265,1	34
<i>Section Marine.</i>									
1979	337,8	71	4,2	>	>	13	426	402,9	23,1
1980	397,3	73,6	1,8	>	0,6	19,1	492,4	463,4	29
1981	458,8	67,2	2	>	0,6	51,3	575,9	514,1	61,8
<i>Section commune.</i>									
1979	1 101,7	1 137,1	>	>	47,6	142,7	2 429,1	2 238,8	190,3
1980	1 289,9	1 372,2	>	>	55,1	184,2	2 901,4	2 662,1	239,3
1981	1 510,6	1 457,6	>	>	49,4	247,1	3 264,7	2 968,2	296,5

Les chiffres figurant ci-dessus ne doivent être considérés qu'avec une certaine prudence, la classification des dépenses n'étant pas forcément la même dans les trois armées. Cette évolution d'un exercice à l'autre peut être considérée comme fiable.

La comparaison que l'on peut faire entre les trois armées, en ce qui concerne la part que chacune d'elles consacre à ses soutiens, doit tenir compte des spécificités de chacune, de son organisation et de la manière dont s'articulent les relations entre les forces et les services.

7. Le logement des militaires.

Le nombre des logements militaires, gérés par la Société nationale immobilière, est en augmentation depuis 1979.

On trouvera ci-après l'évolution par région :

	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (prévisions).
Paris - Ile de France	9 175	9 135	9 133	9 099	9 526	
Picardie - Champagne (Amiens)	3 382	3 370	3 348	3 303	3 302	
Bretagne - Normandie (Rennes)	5 145	5 147	5 199	5 110	5 142	45 026 logements
Aquitaine (Bordeaux)	4 896	4 874	5 016	4 956	4 942	prévus, compte
Midi-Pyrénées - Languedoc (Toulouse)	2 081	2 881	2 866	2 825	2 818	tenu de la livraison
Alsace - Lorraine (Metz)	4 854	4 891	4 862	4 774	4 613	de 627 logements
Bourgogne - Franche-Comté (Dijon)	2 079	2 140	2 101	2 093	2 038	attendus.
Rhône-Alpes - Auvergne (Lyon)	2 345	2 254	2 104	1 998	1 977	
Provence-Côte d'Azur - Corse (Marseille).....	7 679	6 868	6 979	6 911	7 035	
Val-de-Loire (Tours)	3 033	3 020	3 018	2 956	3 006	
	44 569	44 580	44 546	44 025	44 399	45 026 logements.
					+ 1 815 garages et parkings.	
					46 214	46 814 unités de gestion, compte tenu des garages et parkings.

Parmi ces logements, 16 500 environ sont des logements domaniaux, tandis que 25 000 appartiennent à la Société nationale immobilière.

Un effort a été effectué au cours des dernières années en faveur de :

- l'entretien et l'amélioration des logements ;
- les économies d'énergie ;
- la résorption du nombre des logements vacants.

Enfin, l'accession à la propriété est favorisée par le biais de subventions versées par le service central de l'action sociale des armées, et qui transitent par trois mutuelles militaires.

Les subventions sont en augmentation :

1979.....	24,4 millions de francs ;
1980.....	26,8 millions de francs ;
1981.....	30,1 millions de francs.

Ces chiffres paraissent toutefois faibles au regard des besoins potentiels de l'espèce.

8. La condition des militaires retraités.

En raison de l'importance de cette question pour le moral de l'ensemble du « corps militaire », il a paru nécessaire à votre commission, comme elle l'avait fait au cours des exercices précédents, de faire le point sur :

- les mesures prises en leur faveur ;
- les revendications non satisfaites.

Mesures prises en faveur des retraités : pour les veuves de retraités civils et militaires qui, soumises à un régime de pension antérieur à 1964, ne bénéficient pas d'une pension de réversion, l'allocation qui leur est servie, déjà revalorisée en 1977, sera doublée en trois étapes. Dès le 1^{er} juillet 1980, elle a été majorée de 39 %, les autres majorations intervenant le 1^{er} juillet 1981 et le 1^{er} juillet 1982. Dans la pratique, la plupart de ces veuves percevront alors l'équivalent d'une pension de réversion.

Pour les sergents-majors et maîtres retraités avant le 1^{er} juillet 1974 et qui ont bénéficié en 1975 d'un reclassement au grade d'adjudant ou de premier maître, l'écrêtement d'un échelon d'ancienneté qui leur était appliqué sera supprimé à compter du 1^{er} octobre 1980.

Le bénéfice de l'échelle de solde n° 4 sera reconnu à certains militaires retraités avant le 31 décembre 1962 dans les conditions suivantes :

- au 1^{er} octobre 1980 :
 - pour les sous-lieutenants provenant des sous-officiers ;
 - pour les sous-officiers nommés chevaliers de la Légion d'honneur à titre militaire ou compagnon de la Libération avant leur admission à la retraite ou dans l'année qui a suivi ;
- au 1^{er} octobre 1981 :
 - pour les aspirants, adjudants-chefs, adjudants et les officiers mariniens de grade équivalent qui ont obtenu trois citations au moins dans ces grades.

Par là, il s'agit de reconnaître les titres militaires des sous-officiers et officiers mariniens qui n'ont pu, en raison des circonstances de leur carrière, acquérir certains brevets, mais qui ont assumé des responsabilités ou participé à des actions militaires justifiant leur prise en considération.

Ces trois mesures répondent au souhait des retraités militaires. Elles concernent environ 35 000 personnes et leur coût total peut être évalué à environ 80 millions de francs.

Ces mesures *n'épuisent toutefois pas les demandes des retraités militaires* émises dans le cadre d'un groupe d'étude constitué sous l'égide de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat.

Ces demandes comportaient en effet, en outre, les points suivants :

— Continuation des mesures prises en faveur des veuves ;

— Extension du bénéfice de l'échelle de solde n° 4 aux militaires retraités avant le 31 décembre 1962, les conditions actuelles d'octroi comportant certaines anomalies (exemple : un adjudant ayant obtenu deux citations comme adjudant et une comme sergent n'est pas reclassé à l'échelle n° 4).

En outre, il reste quatre revendications n'ayant pas reçu un début de satisfaction :

— Augmentation du taux de pension de réversion des veuves ;

— Attribution de la majoration pour enfants aux militaires bénéficiaires d'une pension proportionnelle liquidée avant le 1^{er} décembre 1964 ;

— Calcul du montant de la pension d'invalidité sur le taux du grade pour les militaires en retraite placés dans cette position avant le 3 août 1962 ;

— Enfin, revalorisation de la majoration spéciale à la Gendarmerie.

Sans doute d'excellentes raisons, à commencer par « l'impératif financier » justifient-elles la limitation des mesures prises en faveur des retraités.

Il n'est pas du rôle de votre Commission des Finances de réclamer sans discernement des augmentations.

Il lui appartient toutefois de souligner les aspects humains qui peuvent se cacher derrière les insuffisances des pensions accordées à de vieux serviteurs de l'Etat ou à leurs veuves.

TROISIEME PARTIE

LE FONCTIONNEMENT

La troisième partie de ce rapport aborde les questions les plus importantes touchant à la valeur opérationnelle de nos forces armées.

Leur rôle est, en temps de guerre, d'infliger à l'ennemi les menaces ou les sanctions les plus sévères ; il est, en temps de paix, de se préparer à toutes les éventualités d'une situation conflictuelle profondément évolutive, aussi bien par la variété des théâtres d'opérations que par l'incertitude planant sur les modalités de l'agression.

Les armées doivent par conséquent :

- instruire leurs personnels par la préparation militaire, et surtout par le service national ;
- transformer sur le plan sportif les jeunes gens qui leur sont confiés ;
- se préoccuper de la protection individuelle des personnels contre les agressions de diverses natures ;
- les entraîner à l'utilisation des armes.

Ces missions sont actuellement contrariées par le problème des

- carburants et combustibles.

Ainsi s'explique l'octroi de crédits de plus en plus importants pour

- l'entretien des matériels ;
- enfin, aux missions traditionnelles vient s'ajouter, notamment pour la Marine, la surveillance du littoral et de la zone d'intérêt économique.

1. La préparation militaire.

Le nombre de brevetés de préparation militaire que se sont fixé les armées est de 7 500 (Armée de terre : 4 000, Marine : 1 500, Armée de l'Air : 2 000), ce qui représente près de 3 % du contin-

gent incorporé chaque année. Ces objectifs ne sont pas atteints, mais on constate une augmentation régulière des candidatures à la préparation militaire et du nombre de brevetés.

Les crédits affectés à la préparation militaire connaissent l'évolution suivante :

	1979	1980	1981
	En millions de francs.)		
Air	0.8	1	1.1
Terre :			
Soldes	2.5	3.3	4.1
Fonctionnement	10.4	7.7	8.2
Marine :			
Soldes	6.4	7.9	10.2
Fonctionnement	1.3	1.4	1.4

Il est permis de se poser des questions sur l'utilité du maintien de la P. M. E. (Préparation militaire élémentaire), eu égard à la faiblesse de l'effectif des jeunes gens intéressés.

Il faut toutefois souligner que :

— les jeunes gens qui ont suivi les stages de préparation militaire sont plus motivés que leurs camarades pour accomplir un service militaire efficace ;

— ils sont utilisables plus rapidement dans des fonctions d'encadrement ;

— la préparation militaire joue un rôle non négligeable pour unir l'armée et la nation. Les réservistes ayant suivi les stages de préparation militaire sont également les plus assidus pour les périodes de réserve.

En ce qui concerne la P. M. S. (Préparation militaire supérieure), une réforme est en cours d'étude, dans le but d'améliorer le recrutement et la formation des jeunes gens instruits.

Il semble encore prématuré de porter un jugement, non sur les intentions mais sur les moyens envisagés. C'est ainsi que dans la gendarmerie on envisage de substituer une formation plus globale (générale, militaire, professionnelle) à la formation actuelle trop spécialisée (militaire ou scientifique ou juridique).

Une préparation serait dispensée par correspondance, après agrément de candidature par une commission d'armes. La scolarité serait portée de 5 mois à 2 ans, avec visites, stages dans des organismes publics et privés.

2. L'exécution du service national.

La répartition des appelés entre les trois armées, la gendarmerie et les différentes autres « affectations » ou catégories particulières est la suivante :

	1978	1979	1980 (prévisions).
Armée de terre.....	222 952	211 717	209 700
Armée de l'air.....	40 970	40 541	42 000
Marine.....	18 216	18 964	18 000
Gendarmerie.....	5 436	5 430	5 600
Coopération.....	3 717	3 619	3 600
Aide technique.....	861	907	900
Objecteurs.....	618	552	900
Condamnés (modalités particulières)...	504	259	300
	293 274	281 989	281 000

Dans les trois armées, l'amélioration continue du cadre de vie contribue à rendre plus agréable le temps passé dans le casernement, en service et hors service.

L'effort visant à réduire les tâches ancillaires confiées aux appelés se poursuit de manière que les jeunes gens accomplissent essentiellement des tâches spécifiquement militaires.

Les armées s'emploient en outre à tirer profit des connaissances et spécialités que les appelés ont acquises avant leur incorporation : la Marine a ainsi établi une correspondance entre ses propres spécialités et les différentes catégories professionnelles. Il est ainsi possible de confier davantage de responsabilités au contingent.

Par ailleurs, selon ses caractères propres, chaque armée s'efforce d'améliorer l'instruction du contingent :

Armée de terre :

A la fin de 1980, l'application du processus des missions globales concernera l'ensemble des corps de troupe et des écoles de formation ; cette pédagogie nouvelle qui contribue à accroître le caractère militaire de l'activité des appelés et les responsabilités qui leur sont confiées, produit d'excellents résultats tant au plan de l'instruction qu'à celui du style des relations de commandement ;

Amélioration de l'équipement en matériels audiovisuels et mise en place de simulateurs ;

Revalorisation des terrains de manœuvres et développement des exercices en terrain libre ;

Maintien à un haut niveau du nombre de jours d'exercices avec matériels organiques.

Marine :

Les appelés en poste à terre bénéficiant de stages embarqués d'une semaine leur permettant de participer à la vie courante du bord :

A la mer, utilisation des appelés dans des fonctions d'opérateurs de sorte qu'ils participent directement à la mise en œuvre des armes et des matériels.

Armée de l'air :

Orientation de l'instruction militaire vers davantage d'exercices pratiques visant à assurer la défense des bases et des points sensibles ;

Accroissement de la proportion des appelés affectés à des postes de caractère militaire ; diminution du nombre d'appelés affectés à des emplois à caractère administratif ou de support général.

3. Instruction sportive.

Les armées ont toujours apporté un intérêt particulier à la formation sportive des jeunes gens au cours du service national. Mais il semble que des directives nouvelles ont été données, tendant à accroître l'effort dans ce domaine.

Pour le moment, on se contentera de constater que l'accroissement des crédits des chapitres 34-95, article 21, et 34-14, article 95, reste modeste :

MODALITES D'EMPLOI	CREDITS spécifiquement attribués au titre de l'éducation physique et sportive.		
	1979	1980	1981 (2)
	(En millions de francs.)		
Compétitions, entraînement et préparation . . .	1,996	1,391	1,600
Stages d'instruction organisés par l'inspection technique de l'entraînement physique et des sports (I. T. E. P. S.) (1)	0,100	0,090	0,100
Conseil international du sport militaire (réu- nions, abonnement et cotisations)	0,100	0,070	0,078
Fonctionnement I. T. E. P. S. (1)	0,210	0,185	0,200
Fonctionnement de l'école interarmées des sports	2,975	4,090	4,322
Total	5,381	5,826	6,300
Subvention accordée par le Ministre de la Défense aux clubs sportifs militaires	2,289	2,608	(2) 2,800

(1) Nouvelle appellation : Commissariat aux sports militaires (cf. arrêté du 28 avril 1980, J. O., N. C., du 17 mai 1980).

(2) Prévisions.

4. Protection individuelle des personnels contre les agressions.

Sans doute la protection des personnes contre les agressions de toutes natures (aériennes, par armements « classiques », nucléaires, éventuellement chimiques ou biologiques) pose-t-elle un problème très difficile à résoudre. Il intéresse l'ensemble de la Nation et non pas seulement les forces armées.

Mais il semble doublement nécessaire de s'attacher à la sécurité individuelle de nos soldats.

— d'une part. pour ménager la possibilité de riposte ;

— d'autre part, pour éviter la sensation pernicieuse d'insécurité que risquerait de créer l'absence de toute mesure.

Un certain nombre de systèmes d'armes sont actuellement en service dans les trois armées :

Matériels en service.

S. A. M. P.			S. A. C. P.			S. A. T. C. P.		
Type et nombre en service prévu.	Entrée en service.	Retrait du service.	Type et nombre en service prévu.	Entrée en service.	Retrait du service.	Type et nombre en service prévu.	Entrée en service.	Retrait du service.
<i>Armée de terre.</i>								
1 Hawk 12 batteries. 12 batteries.	1964	1995	Roland 39/200.	1978	2000	20 mm (1) 30 mm Bitube 56/56 40 mm.	1965	(2)
<i>Marine.</i>								
Masurca 3/3.	1968	1995	Crotale 2/7.	1979	Vers 2000.	57 mm 62/62	1957	1990
SM 1 Tartar 4/4.	1958	Vers 2000.	100 mm 76/87.	1962	?	20 mm 30 mm 40 mm	Pour mémoire.	
<i>Armée de l'air.</i>								
			Crotale 18 sections 24 sections.	1977	1990	20 mm Rhein-métal 30/488 40 mm.	1979	En cours.

NOTA. — L'existence d'un système d'arme est en général marquée par une refonte à mi-vie. A son retrait du service, il a des capacités sensiblement supérieures au matériel initial.

(1) 1 380 matériels sont 1 260 en service sur AMX 30, AMX 10, AMX 13 et affûts tractés 53 T 1 (140) entrés en service en 1977.

(2) Retrait progressif du service après dotation des unités en Roland.

D'autres projets sont à l'étude : le sol-air moyenne portée, le sol-air courte portée et, depuis 1980, le sol-air très courte portée.

Mais on ne peut s'empêcher de noter que ces systèmes d'armes visent à protéger un ensemble d'installations plutôt que spécifiquement les hommes chargés de le mettre en œuvre.

Tous les moyens de protection individuelle ne sont pas hors de notre portée au point de vue financier. Par dessus tout, il est nécessaire d'évaluer exactement l'importance du problème, et d'assurer ne serait-ce qu'un commencement d'exécution.

5. Entraînement à l'utilisation des armes.

Lors de l'élaboration de la loi de programmation, des objectifs d'activité avaient été fixés pour chacune des trois armées. On devait s'efforcer d'atteindre :

Pour l'Armée de terre, 100 journées d'activité hors garnison, dont 50 journées avec matériel et potentiel limités dits encore « matériel organique » ;

Pour la Marine, 100 jours de mer en moyenne par bâtiment ;

Pour l'Armée de l'air, 15 heures de vol par mois et par pilote.

En 1980, ces objectifs n'ont pu être atteints du fait de l'augmentation du prix des carburants. Les trois armées se sont néanmoins attachées à respecter l'esprit plutôt que la règle, en axant leur effort sur le niveau d'entraînement des forces ou des unités les plus directement opérationnelles.

C'est ainsi que les niveaux d'activité atteints ont été :

— pour l'Armée de terre :

100 journées d'activité hors garnison pour les unités de combat, dont 47 journées d'activité avec matériel à potentiel limité et 30 journées de sortie pour les unités de commandement et de service.

A. L. A. T. 187 000 heures de vol.

— pour la Marine :

36 jours de mer en moyenne par bâtiment.

15 heures de vol par mois et par pilote.

— pour l'Armée de l'air :

420 000 heures de vol, soit en moyenne 15 heures de vol par mois et par pilote de combat.

Pour 1981, l'objectif est, malgré la nouvelle croissance des coûts de fonctionnement, de *maintenir les niveaux de 1980*.

Il est à peine besoin d'insister sur l'importance de cette question pour apprécier la valeur opérationnelle de nos armées.

Il est clair que la politique actuelle ne pourra plus être maintenue si l'origine même des difficultés actuelles ne fait pas l'objet d'un traitement approprié.

6. Le coût des carburants et combustibles.

On a déjà signalé l'augmentation très importante du poste « carburants » au sein du budget de la Défense, et particulièrement des sections Marine et Air. Cette évolution prolonge celle constatée dans le budget 1980, par rapport à 1979.

Durant le deuxième semestre 1979 et le premier semestre 1980, les prix des carburants ont, en effet, enregistré des hausses considérables. La comparaison des tarifs utilisés pour bâtir le « Vert » 1980 (tarifs prévus pour 1980 en juin 1979) et des tarifs moyens prévisionnels 1980 diffusés par le Service des essences des armées et le Commissariat de la marine met en évidence les hausses suivantes :

— essence auto	+ 16,8 % ;
— gazole	+ 26,8 % ;
— carburéacteur	+ 87,3 % ;
— combustible de la flotte.....	+ 51,2 %.

Les hausses importantes intervenues dans les prix des carburants par rapport aux prix prévisionnels retenus pour la préparation du budget de 1980 ont conduit à prendre, en cours de gestion, les mesures suivantes :

— maintien des activités au niveau des objectifs réalisés au cours de l'année précédente ;

— redéploiement interne de crédits pour un montant de 416 millions de francs (décrets d'avances des 1^{er} avril et 12 juillet 1980).

Compte tenu des ouvertures de crédits complémentaires qui interviendront par ailleurs à l'occasion de la loi de finances rectificative de fin d'année, l'objectif fixé en début de gestion — maintien des activités à leur niveau de 1979 — devrait donc être atteint.

Cette situation est tout à fait anormale : elle conduit les armées à réajuster en cours d'exercice, pour des montants importants, les priorités qui avaient été décidées et votées par le Parlement dans le budget initial.

Il serait souhaitable d'imaginer une solution afin d'éviter ces revisions successives, par exemple la fixation de prix standards pour les cessions de carburants par le Service des essences aux forces. Les différences par rapport à ces standards étant imputés au fonds d'approvisionnements généraux du Service des essences (donc hors budget).

Une telle solution (d'un caractère un peu idéal) implique évidemment un relèvement de la dotation du fonds ou, mieux, la suppression de tout plafond.

Il est, en effet, logique de considérer que le niveau d'entraînement des forces est l'objectif prioritaire, qui ne doit pas être modifié sans nouvelle présentation devant le Parlement.

7. L'entretien des matériels.

On étudiera l'évolution des crédits d'entretien des matériels selon deux approches différentes :

— Approche budgétaire : le tableau suivant présente par armée l'évolution des crédits consacrés, d'une part, à l'entretien courant, d'autre part, à l'entretien programmé ; entre 1980 et 1981, l'augmentation moyenne est de 13,2 % pour l'entretien courant et 15 % pour l'entretien programmé.

Entretien courant et programme.

	1977	1978	1979	1980	1981
<i>Air.</i>					
Entretien courant :					
Millions de francs courants.....	75	86,7	101,5	113,7	130,4
Millions de francs constants.....	39,9	42	44,6	45	46,7
Entretien programmé :					
Autorisations de programme :					
Millions de francs courants.....	955	1 085	1 089	1 089	1 375
Millions de francs constants.....	508,1	526,2	470,8	431	492
Crédits de paiement :					
Millions de francs courants.....	880,7	1 011,1	1 015,2	1 000,2	1 150,2
Millions de francs constants.....	468,6	490,3	446,4	395,8	411,6

	1977	1978	1979	1980	1981
<i>Terre.</i>					
Entretien courant :					
Millions de francs courants.....	192	208	220,2	252	284,3
Millions de francs constants.....	102,1	100,9	96	99,7	101,7
Entretien programmé :					
Autorisations de programme :					
Millions de francs courants.....	950	1 172	1 350	1 573,5	714
Millions de francs constants.....	505,4	568,4	593,6	622,7	255,5
Crédits de paiement :					
Millions de francs courants.....	642,6	865	1 043	1 266,5	556,5
Millions de francs constants.....	341,9	419,5	458,6	501,2	199,1
					(1)
					(1)
<i>Marine.</i>					
Entretien courant :					
Millions de francs courants.....	230,6	262,8	170,3	176,9	199,8
Millions de francs constants.....	122,7	127,4	74,9	70	71,5
Entretien programmé flotte :					
Autorisations de programme :					
Millions de francs courants.....	1 092	1 208	1 496	1 678	2 178
Millions de francs constants.....	581	585,8	657,8	614,1	779,4
Crédits de paiement :					
Millions de francs courants.....	1 052,1	1 168	1 456	1 635	1 894,6
Millions de francs constants.....	559,7	566,4	640,2	647,1	677,9
Entretien programmé aéro :					
Autorisations de programme :					
Millions de francs courants.....	253	290	324	356	406,6
Millions de francs constants.....	134,6	140,6	142,5	140,9	145,6
Crédits de paiement :					
Millions de francs courants.....	224,1	261,3	294,6	325,7	359,7
Millions de francs constants.....	119,3	126,7	129,5	128,9	128,9
<i>Gendarmerie.</i>					
Entretien courant :					
Millions de francs courants.....	61,8	71,5	76,9	95,5	93,6
Millions de francs constants.....	32,9	34,7	33,8	33,8	33,5

(1) Plus 900 millions de francs au titre V.

On rappelle le transfert portant sur 1 100 millions de francs en autorisations de programme et 900 millions de francs en crédits de paiement, opéré pour l'Armée de terre du titre III au titre V.

L'accent est mis sur les commandes de rechanges, la reconstitution des stocks, l'informatisation des services et le développement des capacités techniques d'intervention sur le matériel.

L'entretien de la flotte de surface souffrira encore en 1981 d'une insuffisance de ressources, la priorité étant donnée aux sous-marins et à la force océanique stratégique. On peut noter, par ailleurs, que l'entretien courant des matériels ne peut être soustrait à cause des difficultés de contrôle des travaux à effectuer et que les moyens, en particulier de l'arsenal de Toulon, devraient être réaménagés pour permettre une exécution plus rapide des opérations.

Le problème des stocks de rechanges des organismes de soutien demeure posé pour l'Armée de l'air et, de façon encore plus critique, pour les formations de l'Armée de terre. Cette question devrait faire l'objet d'un programme de réalisations à long terme.

— Approche selon le budget de programme : dans l'optique du plan, les crédits mis à la disposition des forces armées sont répartis entre un certain nombre de sous-systèmes correspondant, en réalité, à des fonctions qui sont elles-mêmes, soit des éléments constitutifs de la mission des armées, soit des éléments de support indispensables pour l'accomplissement de cette mission.

On a déjà traité plus haut du sous-système « soutien des personnels », dont la signification va de soi. Il faut être plus précis en ce qui concerne le soutien des matériels : la répartition des dépenses d'entretien entre ce sous-système et les autres n'est, en effet, pas simple.

On précise donc que le sous-système dit « soutien du matériel » regroupe toutes les activités relatives au soutien des matériels et à l'infrastructure d'usage général des armées et de la Gendarmerie, à l'exclusion de celles rattachées spécifiquement aux systèmes forces.

Ces activités ont pour objet :

- d'approvisionner les formations, unités, bases, ports et bâtiments en matériels, rechanges et munitions ;
- d'assurer et contrôler l'entretien et le maintien en condition des matériels et des munitions ;
- de gérer l'ensemble des matériels ;
- d'entretenir et gérer les stocks et rechanges ;
- d'assurer la gestion, la construction et l'entretien de l'infrastructure immobilière d'usage général ;
- d'approvisionner, de stocker et de distribuer les carburants et ingrédients nécessaires aux armées.

Selon cette définition, l'évolution entre 1979 et 1981 des crédits de soutien des matériels se présente comme suit :

Crédits de paiement (titre III et titre V) par classes de coûts.

ANNEES	FONCTION SOUTIEN DES MATERIELS						TOTAL	TITRE III	TITRE V
	Rémunérations et charges sociales.	Vie courante.	Activité.	Etudes.	Fabrications.	In'ra-structure.			
<i>Section Terre.</i>									
1979	1 257	201,2	69,9	»	217,0	37,1	1 782,8	1 466	316,8
1980	1 396,4	239	62,3	»	209,4	48	1 955,1	1 647,9	307,2
1981	1 600,8	268,5	83,4	»	225,6	69,9	2 248,2	1 869,3	378,9
<i>Section Air.</i>									
1979	516,3	85,6	37,6	»	10	29	678,5	604,5	74
1980	564,7	130,5	46,8	»	40,2	17,6	799,8	692,4	107,4
1981	594,5	137,2	54,6	»	46	16	848,3	735,3	113
<i>Section Marine.</i>									
1979	443,3	146,8	12,7	»	41,6	53,3	697,7	597,2	100,5
1980	463	116,1	15,9	»	0,4	69,2	664,6	587,7	76,9
1981	528,8	137,2	31,8	»	9,2	48,9	755,9	690,2	85,8
<i>Section Gendarmerie.</i>									
1979	95,5	14,5	1,8	»	40,2	»	152	111,5	40,5
1980	106,6	17,3	2,1	»	58	»	184	125,2	58,8
1981	141	23,3	2,9	»	28,7	5,1	201,4	166,9	34,5
<i>Section commune.</i>									
1979	18,2	16,8	»	»	4,5	20,2	59,7	35	24,7
1980	121,1	19,8	»	»	10,9	26,6	178,4	140,9	37,5
1981	141,4	22,2	»	»	9,5	34,3	207,4	163,6	43,8

L'augmentation moyenne est de 13,5 %, avec des différences assez importantes selon les armées.

8. Surveillance du littoral et de la zone économique.

On sait que le titre V de la section Marine prévoit, pour la première fois cette année, un crédit de 90 millions de francs en autorisations de programme et 15 millions de francs en crédits de paiement, destiné au lancement d'un programme de renforcement

de l'armement hauturier. Cet effort est rendu nécessaire par l'accroissement de l'activité de la Marine dans ce domaine, comme le montre l'évolution des crédits qui lui sont consacrés :

ACTIONS	1977	1978	1979	1980	1981
<i>A. — Surveillance du littoral.</i>					
Armement en personnel et dépenses de fonctionnement des sémaphores (1)	14,5	16	17,5	21	22,3
Équipement radio-radar et dépenses d'infrastructure des sémaphores	3	3,8	6,6	10,5	4,9
Total A	17,5	19,8	24,1	31,5	27,2
<i>B. — Surveillance de la zone économique.</i>					
Activité des bâtiments et aéronefs consacrée à cette mission	Non évaluée	67,5	74	83	97
Activité des remorqueurs loués par la Marine (2)		8	33,3	60	65
Programme de renforcement des moyens hauturiers de service public					(3) 90
Total B		75,5	107,3	148	252

(1) Estimation, ces dépenses n'étant pas individualisées.

(2) Cette activité couvre à la fois les missions de surveillance et d'intervention.

(3) Démarrage du programme par la commande de deux premiers bâtiments : 90 millions de francs en autorisations de programme.

L'utilisation des crédits nécessaires aux activités de service public va tout à fait dans le sens de la clarté : il faut souhaiter qu'à l'avenir cette ligne soit poursuivie.

QUATRIEME PARTIE

LA GESTION PARTICIPATIVE PAR OBJECTIF : UNE REFORME DE FOND DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE

Il n'étonnera personne que la Commission des Finances apporte un intérêt particulier aux principes d'organisation et aux méthodes de gestion en cours dans les armées.

Faire un meilleur usage de son budget est en effet la seule façon d'en accroître le volume (apparent) sans grever les finances publiques.

On sait d'ailleurs que le département de la Défense a toujours eu une position de pointe en matière de gestion : la rationalisation des choix budgétaires par exemple, est née ou a été développée en premier lieu au sein des armées.

La *gestion participative par objectifs* est une méthode inspirée des travaux conduits par les organisateurs des entreprises commerciales et industrielles. Elle consiste *en premier lieu* en une déconcentration des décisions de gestion jusqu'au « meilleur » niveau, c'est-à-dire celui où la connaissance des moyens disponibles, et aussi des effets de la décision, permet un jugement assuré.

Encore faut-il que les décisions ainsi décentralisées soient coordonnées entre elles. A cet égard, il n'existe pas de meilleur instrument que le *budget*.

La gestion participative repose donc sur un découpage du budget des forces et des services conforme à leur organisation, et correspondant à des « objectifs » opérationnels ou techniques.

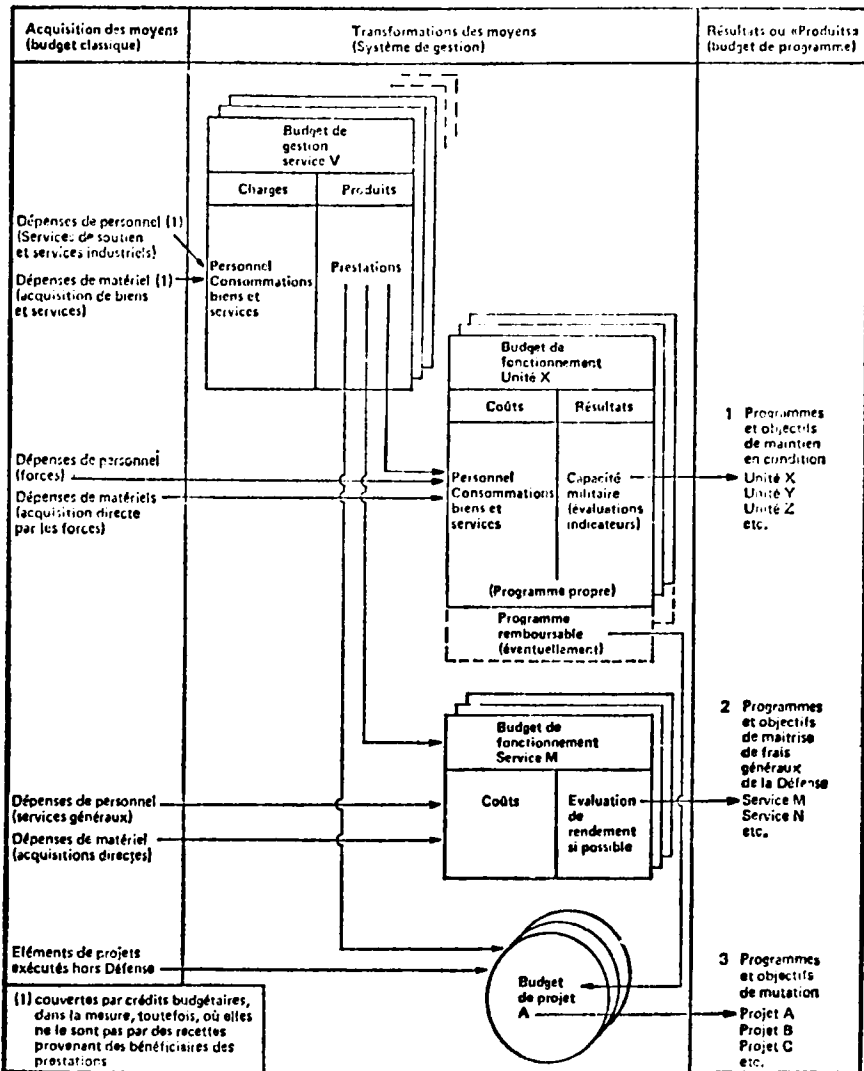
Dans un but d'analyse, on distingue entre ces objectifs deux catégories :

— le maintien en condition du potentiel militaire et son amélioration, sans changement de sa substance, font l'objet de programmes dont la structure est calquée sur la structure organique des forces et qui sont couverts par les *budgets de fonctionnement totaux* de leurs divers éléments constitutifs ;

— les mutations de la substance du potentiel militaire (nombre, effectifs, organisation et équipement des unités) en vue de l'adapter à l'évolution des besoins, des concepts de défense et de l'environnement politique, économique et technologique font l'objet de programmes appelés « projets », couverts chacun par un *budget de projet*.

A terme — et c'est le *deuxième et véritable but à atteindre* — l'addition de ces deux grandes catégories de budgets fournira, avec toute la précision souhaitable, une présentation par objectifs du budget des forces. Mais les ressources qu'utilisent ou consomment les forces sont fournies en partie par les différents services des armées, véritables entreprises internes au département. Il a donc été nécessaire de mettre sur pied un troisième instrument : les *budgets de gestion*. Ceux-ci retracent l'activité de transformation des services, qui consomment près de la moitié des ressources budgétaires et fournissent en contrepartie des prestations de toute nature aux forces.

Le système repose donc sur la combinaison de ces trois instruments : budgets de fonctionnement totaux, budgets de projet, budgets de gestion.



Le schéma ci-dessus montre l'imbrication des trois catégories de budgets, ainsi que leur rôle dans la transformation des ressources budgétaires, classées par nature, en objectifs de programmation, c'est-à-dire en éléments du potentiel militaire.

Les réalisations.

La logique voulait que l'on commençât par mettre au point les budgets des *services*. Ceux-ci sont en effet les « fournisseurs » des forces. L'analyse de leur coût de fonctionnement est nécessaire pour l'appréciation de la validité des prix des cessions effectuées à leurs « clients ».

Des progrès importants ont été réalisés à ce jour :

— tous les services disposent d'un budget de gestion global présentant, en particulier, une évaluation de leurs stocks ;

— dans la plupart des services les budgets de gestion sont directement reliés aux dotations budgétaires permettant ainsi d'apprécier en termes économiques leur utilisation au bénéfice des forces ;

— les prestations ont été définies et leurs coûts évalués ;

— l'extension aux structures régionales et locales des analyses du budget de gestion à développer encore pour quelques services, permet de l'utiliser effectivement comme support d'un système de contrôle de gestion ;

— l'établissement des budgets de gestion a fourni l'occasion d'une concertation entre états-majors et services pour la définition des objectifs de l'année et l'évaluation des moyens nécessaires.

Pour ce qui concerne les services interarmées (service des essences et service de santé), cette concertation a été institutionnalisée par la création d'un conseil de gestion. Ses travaux ont permis de sensibiliser les états-majors à l'évolution du coût des prestations et à la définition d'une politique à moyen terme d'investissements et d'effectifs pour ces services.

Au total, pour 1980, 18 milliards de francs se trouvent ainsi décrits dans les budgets de gestion des services de soutien. Un effort parallèle est en cours au sein de la D. G. A. qui fournit déjà un budget de gestion global de 41 milliards de francs et dont les directions non pourvues d'un compte de commerce seront ultérieurement dotées d'un budget de gestion spécifique si l'expérimentation en cours se révèle satisfaisante.

La deuxième étape concerne la mise en place, dans les forces, des budgets de fonctionnement.

Une expérimentation a d'abord été effectuée, à partir de 1971, sous la forme de budgets de fonctionnement « restreints », c'est-à-dire limités aux seules dépenses pour lesquelles le commandant du régiment, de la base aérienne ou du bâtiment disposait d'un certain degré d'initiative et de choix.

Le budget de fonctionnement « total » — beaucoup plus intéressant, car il rend compte de la totalité des ressources — n'a été essayé que depuis 1977, et étendu prudemment au cours des années suivantes.

Actuellement,

— Pour la deuxième année consécutive, la *Gendarmerie* a établi, en les affinant, les budgets de ses dix établissements de formation.

En outre, elle a présenté le budget de fonctionnement total de deux corps de métropole.

— Naguère limitée à cinq écoles et à la division alpine, l'expérimentation a été étendue dans l'*Armée de terre* à la quasi-totalité des organismes de formation et à une division blindée. Le pas en avant est considérable, même si certains travaux demandent encore à être affinés.

— Dans l'*Armée de l'air*, l'extension du budget de fonctionnement total a été limitée à quatre nouvelles bases. Sept bases, dont six sont réparties sur les trois régions aériennes où sont implantées les unités du C. E. A. A. (1), sont donc désormais concernées par la pratique du B. F. T. (budget de fonctionnement total).

— Pour la première fois, la délégation générale pour l'armement a établi le B. F. T. de ses 32 écoles (hors enseignement supérieur). Un travail important a été ainsi fourni.

— Compte tenu de difficultés particulières, la *Marine* a dû différer jusqu'au 1^{er} octobre 1980 la mise en place complète du B. F. T. dans ses écoles et centres d'instruction.

Enfin, un *budget de projet* a été mis en œuvre par l'*Armée de terre*, à titre expérimental, dans le cadre du projet Roland (mise sur pied d'unités équipées de matériels antiaériens), et en vraie grandeur pour le projet « camps nationaux », qui décrit les opérations de rénovation du potentiel représenté par les grands camps nationaux, à savoir : l'aménagement de l'infrastructure routière et de tir, l'amélioration des conditions d'accueil des troupes en manœuvres et l'accroissement de la capacité de travail des compagnies et régiments de camp.

*
* *

On peut voir, à la lecture des développements précédents, que l'effort accompli par la modernisation de la gestion de nos forces armées est important.

Il a paru intéressant de signaler le travail déjà fait ainsi que celui qui reste à faire. L'ensemble devra au cours des prochaines années retenir particulièrement l'attention de notre Assemblée, et tout d'abord de sa Commission des Finances.

*
* *

(1) C. E. A. A. : commandement des écoles de l'Armée de l'air.

En *conclusion*, le budget présenté à l'approbation du Parlement apporte, en ce qui concerne son titre III, à la fois des motifs de satisfaction et d'inquiétude.

Sa *progression* est importante, mais :

— elle n'est pas aussi forte, si l'on élimine les changements de structure, que le voulait la loi de programmation ;

— elle est consommée en grande partie par l'augmentation du prix des carburants ;

— elle risque d'être encore amoindrie, en cours d'exécution, par le prélèvement des sommes nécessaires au paiement des hausses de rémunérations de la fonction publique.

Il faut toutefois constater que les armées ont *jusqu'ici* réussi à maintenir à un bon niveau l'entraînement des unités de combat. C'est *l'essentiel de leur mission* du temps de paix.

Mais il faut être conscient de ce que la réalisation de cet objectif, jointe au développement des armes nucléaires et conventionnelles qui pèsent sur le titre V, risque de se révéler d'année en année, et dans l'hypothèse où la conjoncture actuelle se prolongerait, de plus en plus difficile à atteindre.

Il apparaît donc d'autant plus nécessaire de contenir dans toute la mesure du possible les dépenses, sans perdre de vue les priorités touchant à la vie des hommes et à l'entraînement des unités de combat.

Ceci implique que l'on dispose d'un outil de gestion efficace et sélectif.

On a souligné les travaux effectués dans ce sens. Cette direction est bonne. L'encouragement et, lorsque nécessaire, l'appui du Parlement ne feront pas défaut pour soutenir de telles initiatives.

Dans les temps difficiles que nous traversons, l'audace est la seule voie raisonnable.

*
*
*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'approuver le titre III du budget de la Défense.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 15.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1981, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 674 640 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et service ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1981, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 5 554 011 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1980 A 1981

Tableau A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	1980	1981	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale.....	63	63	,
Corps de contrôle.....	144	144	,
Justice militaire.....	186	180	,
Service de santé.....	8 644	8 701	+ 57
Délégation générale pour l'arme- ment	2 203	2 211	+ 8
Totaux Section commune.....	11 240	11 305	+ 65
Section Air	100 625	100 427	- 198
Section Forces terrestres.....	314 253	314 177	- 76
Section Marine	67 937	67 968	+ 31
Section Gendarmerie	78 296	79 026	+ 730
Totaux généraux	572 351	572 903	+ 552

Tableau B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerces et sur budget annexe.

	1980	1981	DIFFERENCE
Délégation générale pour l'armement :			
Direction technique des armements terrestres	663	667	+ 4
Direction technique des constructions aéronautiques	36	36	,
Direction technique des constructions navales	1 163	1 171	+ 8
Totaux	1 862	1 874	+ 12
Budget annexe des essences.....	434	436	+ 2
Totaux généraux.....	2 296	2 310	+ 14

ANNEXE N° 2

REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1981 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune.	A I R	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL 1981.	DIFFE- RENCE par rapport à 1980.
Officiers et assimilés :							
Active	5 046	7 352	19 717	4 381	2 311	38 803	+ 209
Contingent	»	»	»	»	»	»	»
Total	5 046	7 352	19 713	4 381	2 311	38 803	+ 209
Sous-officiers :							
Active	3 131	42 797	61 311	28 823	71 612	207 674	+ 498
Sous contrat P. D. L. (1)...	1 031	190	35	90	»	1 346	+ 3
Contingent	1 854	1 970	7 727	558	165	12 274	»
Total	6 016	44 957	69 073	29 471	71 777	221 294	+ 501
Hommes du rang :							
Active	23	7 106	24 218	13 531	163	44 981	+ 46
Sous contrat P. D. L. (1)...	»	4 527	10 108	3 134	»	17 769	- 204
Contingent	»	36 455	190 925	17 406	4 805	249 591	»
Total	23	48 088	225 251	34 071	4 908	312 341	- 158
Volontaires féminines (contingent)	220	30	140	45	30	465	»
Total général :							
Active	8 200	57 256	105 242	46 735	74 026	291 458	+ 753
Sous contrat P. D. L. (1)...	1 031	4 717	10 143	3 224	»	19 115	- 201
Contingent	2 074	38 455	198 792	18 009	5 000	262 330	»
Total 1981	11 305	100 427	314 177	67 968	79 026	572 903	+ 552
Différence par rapport à 1980.	+ 65	- 198	- 76	+ 31	+ 730	+ 552	»

(1) P. D. L. : pendant la durée légale.

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES EFFECTIFS MILITAIRES BUDGETAIRES DE 1980 ET DES EFFECTIFS MOYENS REALISES AU 1^{er} AVRIL 1980

CATEGORIES D'EFFECTIFS	PARTIE Section commune (Justice et Santé).	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL
Officiers et assimilés :						
Budgétaires (B)	3 190	7 352	19 713	4 384	2 228	36 867
Réalisés (R)	3 095	7 213	19 624	4 271	2 140	36 343
Différence R — B....	— 95	— 139	— 89	— 113	— 88	— 524
Sous-officiers :						
Budgétaires (B)	5 420	44 957	69 149	29 437	71 170	220 133
Réalisés (R)	6 167	46 402	67 393	28 886	70 245	219 093
Différence R — B....	+ 747	+ 1 445	— 1 756	— 551	— 925	— 1 040
Hommes du rang :						
Budgétaires (B)		48 286	225 251	34 071	4 868	312 476
Réalisés (R)		44 828	226 226	37 542	5 000	313 596
Différence R — B....		— 3 458	+ 975	+ 3 471	+ 132	+ 1 120
Volontaires féminines (contingent) :						
Budgétaires (B)	220	30	140	45	30	465
Réalisés (R)	216	18	149	43	30	457
Différence R — B....	— 4	— 12	+ 9	— 2	+ 1	— 8
Total général :						
Budgétaires (B)	8 830	100 625	314 253	67 937	78 296	569 941
Réalisés (R)	9 478	98 461	313 392	70 742	77 416	569 489
Différence R — B....	+ 648	— 2 164	— 861	+ 2 805	— 880	— 452

ANNEXE N° 4

EVOLUTION DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES DE 1980 A 1981
PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

TABLEAU A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSON- NELS étrangers (F. P. A.)	TOTAL 1981	TOTAL 1980	DIFFE- RENCE par rapport à 1980.
Personnels civils extérieurs :							
Air	1 532	366	3 270	45	5 213	5 169	+ 44
Terre	14 630	1 877	20 244	4 840	41 591	41 492	+ 99
Mer	947	66	6 213	—	7 226	7 287	- 61
Services communs	2 859	584	5 581	448	9 472	9 506	- 34
Totaux P. C. E.	19 968	2 893	35 308	5 333	63 502	63 454	+ 48
Administration centrale	2 330	59	488	—	2 877	2 890	- 13
Corps de contrôle	—	6	—	—	6	6	—
Justice militaire	58	—	—	—	58	57	+ 1
Service de documentation exté- rieure et de contre-espion- nage	1 703	106	—	—	1 809	1 800	+ 9
Postes permanents à l'étranger ..	17	186	—	—	203	159	+ 44
Service de santé	—	125	—	—	125	121	+ 4
Délégation générale pour l'ar- mement (crédits budgétaires).	3 378	2 919	6 610	—	12 907	12 680	+ 227
Totaux 1981	27 454	6 294	42 406	5 333	81 487	81 167	+ 320
Différence par rapport à 1980 ..	+ 208	+ 31	+ 131	- 50	+ 320		

TABLEAU B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe.

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS	OUVRIERS	TOTAL 1981	TOTAL 1980	DIFFE- RENCE par rapport à 1980.
Délégation générale pour l'armement :						
Direction technique des armements terrestres	4 538	1 929	15 688	22 155	22 253	- 18
Direction technique des construc- tions navales	2 099	596	26 011	28 706	29 014	- 308
Direction technique des construc- tions aéronautiques	406	290	2 131	2 827	2 831	- 4
Totaux D. G. A.	7 043	2 815	43 830	33 688	54 098	- 410
Budget annexe des essences	418	58	1 313	1 789	1 791	- 2
Totaux	7 461	2 873	45 143	55 477	55 889	- 412
Différences par rapport à 1980	+ 221	+ 107	- 740	- 412		

ANNEXE N° 5

MESURES CATEGORIELLES 1981

(En francs.)

<i>Personnels militaires.</i>			
Augmentation du prêt des appelés de 1 franc par jour à compter du 1 ^{er} avril 1981 (+ 10,5 %).	Santé	31-62	
	Air, Forces terres- tres, Marine, Gendarmerie ..	31-12	+ 83 000 000
Indemnité spéciale de sécurité aérienne. — Revalorisation pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie depuis 1975 (+ 66 %).	Air, Marine	31-12	+ 3 417 000
Indemnité des officiers de tir S.S.B.S. — Revalorisation pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie depuis 1974 (+ 140 %).	Air	31-12	+ 109 000
Allocation journalière des réservistes à S.S.P. — Revalorisation de l'allocation forfaitaire pour les réservistes à S.S.P. non fonctionnaire ou n'appartenant pas à une entreprise liée par une convention collective (+ 175 %).	Air, Forces terres- tres, Marine, Gendarmerie ..	31-12	+ 1 359 000
Primes de langues étrangères. — Revalorisation des taux pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie depuis 1973 (+ 50 %).	Air, Forces terres- tres, Gendarme- rie	31-12	+ 91 000
Indemnité de séjour des appelés aux F.F.A. — Constitution de provision pour améliorer la condition des appelés aux F.F.A. (+ 96 %).	Dépenses commu- nes	31-91	+ 15 000 000
Complément forfaitaire journalier pour patrouille S.N.L.E. accordé à partir de la cinquième patrouille au lieu de la sixième.	Marine	31-12	+ 132 000
Allocation pour travaux dangereux. — Attribution au personnel assurant la mise en œuvre des aéronefs sur les ponts d'envol des porte-aéronefs.	Marine	31-12	+ 200 000
Réforme du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des Armées.	Santé	31-62 33-10	+ 12 200 000
Indemnité pour travaux en scaphandre ou dans l'air comprimé. — Revalorisation liée à l'actualisation de l'indemnité pour travaux dangereux (+ 24 %).	Marine	31-12	+ 4 000 000
Revalorisation de la prime spéciale aux gendarmes ayant la qualité d'officier de police judiciaire (+ 300 %).	Air, Marine, Gen- darmarie	31-12	+ 2 247 000
Réforme statutaire des ingénieurs des études et techniques d'armement et ingénieurs des études des techniques des travaux maritimes (tranche 1981).	D.G.A., Marine ..	31-12 33-10	+ 798 000
Total personnels militaires			+ 122 553 000